



Volume 3 no 22 - Le 24 mai 2018

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Bonne lecture!

Message important à la délégation

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le SPGQ s'excuse des délais actuellement encourus dans le remboursement des frais de déplacement des déléguées et délégués.

Depuis plusieurs semaines, le personnel du SPGQ travaille d'arrache-pied sur différents fronts.

Il y a eu l'organisation du congrès, la tenue des conseils syndicaux et d'une assemblée des déléguées et délégués spéciale. À cela, s'ajoute la tournée de vote pour l'unité fonction publique ainsi que le travail quotidien nécessaire au bon roulement du Syndicat. Un printemps bien occupé qui explique les retards dans le traitement des remboursements. Le personnel affecté à cette tâche est appelé à soutenir l'organisation de ces événements en plus de devoir traiter un nombre plus importants de remboursement de dépenses liés à ceux-ci.

Nous vous remercions donc de votre patience et de votre compréhension.

Le comité exécutif

Enquête sur l'impact des compressions dans la fonction publique et parapublique

LA QUALITÉ DES SERVICES ÉCOPE

Depuis plus de 10 ans, les compressions et les politiques d'austérité du gouvernement du Québec ont provoqué une baisse notable de la qualité des services offerts, tout en entraînant un accroissement de la surcharge de travail, de la sous-traitance et de l'insatisfaction au travail du personnel. C'est ce qui ressort d'une enquête du SPGQ, réalisée en décembre 2017 auprès de plus de 3 500 de ses membres.

[>> Consulter le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

[>> Lire l'article publié sur le site WEB de Radio-Canada](#)

[>> Visionner le reportage de Radio-Canada diffusé au TJ Québec](#)

[>> Écouter le reportage radio diffusé sur les ondes de Radio-Canada](#)

[>> Écouter l'entrevue de Richard Perron à Maurais Live sur les ondes de CHOI RadioX](#)



Analyse du SPGQ sur les différences salariales dans le secteur parapublic

DES ÉCARTS IMPORTANTS QUI PÉNALISENT LES INSTITUTIONS CULTURELLES

Dans les secteurs public et parapublic, le personnel professionnel des organismes gouvernementaux à prédominance féminine et à vocation culturelle compose avec des écarts salariaux importants et désavantageux par rapport à celui des organisations à prédominance masculine. C'est ce qui ressort d'une analyse sur les différences salariales entre les hommes et les femmes dans le secteur parapublic, réalisée par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) en 2018.

[>> Lire le communiqué complet](#)

[>> Lire l'article publié sur Radio-Canada International](#)

Retour du Commissaire à la santé et au bien-être

LE SPGQ S'EN RÉJOUIT, MAIS DÉPLORE LA PERTE D'EXPERTISE

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) se réjouit de l'annonce visant à ressusciter le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE), mais déplore du même souffle la perte d'une expertise permettant une évaluation réellement objective du système de santé.

[>> Lire le communiqué complet](#)

Négociations des unités parapubliques

LE SPGQ S'INVITE AUX ASSISES DE L'UMQ

Les membres du SPGQ ont manifesté à Gatineau le 18 mai. Le rassemblement a eu lieu lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec où était présent le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux.

Les négociations traînent toujours pour plus de 5 000 membres du SPGQ travaillant dans les unités parapubliques, comme l'Agence du revenu du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec et de la Société québécoise des infrastructures.

[>> Lire l'article de Radio-Canada](#)

[>> Visionner la vidéo du SPGQ](#)



Négociation de l'unité fonction publique

TOURNÉE DE VOTE DE L'UNITÉ FONCTION PUBLIQUE

Le 22 mars 2018, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le SPGQ signaient une entente de principe. Le 14 avril, l'Assemblée des délégués et déléguées syndicaux de la fonction publique (ADS) recommandait aux membres l'adoption de l'entente de principe lors d'une [tournée de vote qui se tiendra du 15 mai au 6 juin.](#)

Pour vous aider à voter de façon éclairée, le SPGQ vous fournit donc les documents suivants :

- [Les faits saillants de l'entente de principe](#)
- [Tableaux sur les échelles de traitement de la fonction publique pour la période 2016-2019](#)
- [Un tableau reflétant les augmentations salariales par corps d'emplois au 18e échelon entre 2015 et 2020](#)

Vous pouvez également consulter dès maintenant le [Calculateur](#) sur le site WEB du SPGQ. Celui-ci vous permettra de connaître votre taux de traitement au 2 avril 2019, soit la date de l'intégration de la nouvelle structure salariale.

Le résultat de la tournée de vote sera dévoilé lors de l'ADS du samedi 9 juin 2018.

Important

Si un membre ne peut assister à la réunion qui doit avoir lieu à proximité de son lieu de travail, il pourra participer, à ses frais, à une autre réunion de l'assemblée générale de la fonction publique au calendrier.

Vote téléphonique

Tel que prévu à l'article 4.6 des Statuts du Syndicat, pour permettre au membre dont le port d'attache ou le lieu de travail est situé à plus de 100 kilomètres aller-retour du lieu où se tient le vote de l'assemblée générale des membres et pour permettre au membre qui est employé à l'extérieur du Québec, ou qui est en situation d'isolement ou d'absence prolongée de vingt jours ouvrables ou plus pour cause de maladie, d'accident du travail ou de vacances, d'exercer son droit de vote, il y aura un vote téléphonique le lundi 4 juin 2018. Il s'agira de communiquer au 1 800 463-5079 entre 9 h et 12 h ou 13 h et 16 h 30.

Questions sur la négociation : negotiation@spgq.qc.ca



Rappel important

DEVOIR DE RÉSERVE : UN SAIN ÉQUILIBRE ENTRE LE POLITIQUE ET L'ADMINISTRATIF

Dans son édition du 28 février 2018 (Flash info volume 3 no 14), le SPGQ rappelait à ses membres à l'approche des élections de faire preuve de neutralité politique et de réserve dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Depuis, plusieurs membres nous ont informés recevoir des mandats s'apparentant à des commandes politiques. Il nous apparaît donc important de vous préciser les règles en la matière, l'attitude à adopter dans une telle situation et de vous indiquer les gestes possibles à poser.

Il est clair que les professionnelles et professionnels ne peuvent recevoir de mandat provenant directement d'un cabinet ministériel. En vertu de la Loi sur la fonction publique, il est de la responsabilité du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme d'assumer la gestion des ressources humaines qui comprend notamment la planification, l'organisation et la direction des ressources humaines. À cet égard, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme agit comme un pare-feu entre le politique et l'administratif. Dans une telle situation, nous vous invitons à en informer votre gestionnaire pour que la voie hiérarchique soit suivie par le personnel du cabinet ministériel.

Si malgré tout un mandat de nature politique vous était confié en suivant la hiérarchie normale, nous vous invitons à en discuter avec votre gestionnaire et lui indiquant par écrit votre malaise à réaliser ce mandat en lui rappelant votre obligation de devoir de réserve et de neutralité politique dans l'exercice de vos fonctions. Dans la situation où votre gestionnaire vous demandait de réaliser tout de même ce mandat, vous pourriez lui faire part de votre intention de demander l'avis du répondant à l'éthique de votre organisation et d'en informer votre délégation syndicale pour que cette situation soit discutée au comité ministériel des relations professionnelles (CMRP). Dans l'attente de réponses, vous devrez toutefois réaliser les mandats demandés. Vous pourrez toutefois inscrire les réserves appropriées dans votre note en y apposant votre signature.

CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES

Conseil syndical

7 et 8 juin 2018

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS

CMO

8 juin 2018 (PM)

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS

ADS

9 juin 2018

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS